PROJET DE LOI

« L'ECOLE DE LA CONFIANCE »

C'est quoi ?

Faire taire toute critique par l'introduction d'un « devoir de réserve ».

Imposer la politique du chiffre et contrôler les « performances » des établissements en créant un Conseil National de l'Evaluation.

Mépriser notre expertise professionnelle en confiant des classes à des AED précarisés et non-formés.

Menacer le statut du 2d degré en rendant possible l'annualisation et donc l'augmentation du temps de travail au nom de « l'expérimentation »

Intégrer des classes de primaire au collège pour créer des établissements « Low Cost » en milieu rural et en REP, se limitant à l'acquisition du socle et favorisant la bivalence.

Créer des EPLE « internationaux » élitistes, sélectifs et finançables sur fonds privés

Financer les maternelles privées sur fonds publics .